

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

3 RUE JEAN BAPTISTE PERRIN

77176 SAVIGNY LE TEMPLE





## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	3 RUE JEAN BAPTISTE PERRIN 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	215LAO0001	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	09/11/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Guillaume ROGEZ	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	8073002	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	09/10/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	BUREAU VERITAS 60 Avenue du General de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 PARIS LA DEFENSE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 15/11/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Guillaume ROGEZ**



**Rapport N° : 215LAO0001 09/11/2018**

Version : 15/11/2018

3/18

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	3
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	3
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	3
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	3
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	3
C \ SOMMAIRE .....	4
D \ CONCLUSIONS .....	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	13
ATTESTATION(S).....	14
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	15

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1		
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE SENART Les Arcades - 2 rue Haute 77176 SAVIGNY LE TEMPLE Tél : 01 64 19 19 90 Fax : 01 60 63 55 26 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2018 27058  <b>EXPERT HABITAT INGENIERIE</b>  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144		
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4474 1 <b>Provenance</b> MELUN SENART <b>Objet</b> DIVERS	<b>ÉMETTEUR</b> DILMI REZK 0321734144			
<b>SERVICE</b> SENART Techniciens	<b>LOCALISATION</b> Programme 215 SAVIGNY LE TEMPLE - LA GRANGE DU BOIS Tranche 2 Ensemble O000 Escalier A0 Étage 00 Logement 1 Module 215LAC0001 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN			
<b>ADRESSE</b> M OGER JEAN LUC 3 RUE JEAN BAPTISTE PERRIN 77176 SAVIGNY LE TEMPLE				
<b>DÉLAI D'EXÉCUTION</b> 2 JOURS		<b>PÉRIODE DU</b> 07-11-2018 AU 08-11-2018		
<b>ARTICLE</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>PRIX UNITAIRE H.T.</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
AMI45	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX	1,00	5,00	5,00
	D'ENTRETIENS OU RÉPARATIONS ENTRE 1 A			
AMI73	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET	5,00	48,00	240,00
	ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS			
<b>TOTAL H.T.</b>				245,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b> 20,00 %				49,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				294,00
07-11-2018 URGENT POUR CHANGEMENT CREATION DEUXIEME COMPTEUR ELEC 06.86.40.92.15				
<b>AFFECTATION BUDGETAIRE</b>		<b>CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHNI</b>		
<b>CODE BUDGET</b>	<b>RUBRIQUE</b>	<b>INSTANCES</b>	<b>LIBELLE DU POSTE BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
1 HONAMIA	A760	SENT SNTA	HONORAIRES DIAG AMIANTE	294,00
<b>AFFECTATION ANALYTIQUE</b>		<b>RÉFÉRENCES OCCUPANT</b>		
<b>CODE BUDGET</b>	<b>RÉFÉRENCES PATRIMOINE</b>	<b>RÉFÉRENCES OCCUPANT</b>		<b>MONTANT T.T.C.</b>
1 HONAMIA	215 2 O000 A0 215LAC0001	L 31111 OGER JEAN LUC		294,00
Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2018 27058				
ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE				

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N° : 215LAC0001 09/11/2018

Version : 15/11/2018

6/18

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

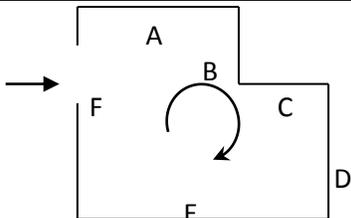
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée et Séjour			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Gaine technique			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Dégagement			OUI	CONCERNEE
Placard			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Débarras			OUI	CONCERNEE
Placard 2			OUI	CONCERNEE
Salle d'eau			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Palier			OUI	CONCERNEE
Placard 3			OUI	CONCERNEE
Chambre 3			OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée et Séjour	Plaque de plâtre	Béton							
Cuisine									
Gaine technique									
Chambre 1									
Dégagement									
Placard									
WC									
Débarras									
Placard 2									
Salle d'eau									
Chambre 2									
Palier									
Placard 3									
Chambre 3									

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Entrée et Séjour		Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	215LAO0001P001	Mur G	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

JP : Jugement Personnel, ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage



## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 215LAO0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	215LAO0001 09/11/2018	Entrée et Séjour	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Calicot	Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	09/11/2018	ROGEZ Guillaume
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			
			

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02 99 35 41 41  
Fax : 02 99 35 41 42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-117197 EN DATE DU 14/11/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-117197 Réf. Commande Client : 215LAO0001-01
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 12/11/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

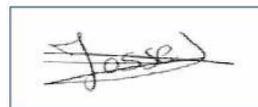
- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 215LAO0001-01 - 3 RUE JEAN BAPTISTE PERRIN 77176 SAVIGNY LE TEMPLE				Réf échantillon ITGA : IT071811-18294
Réf échantillon client : 215LAO0001P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Entrée et Séjour Mur A Enduit Calicot				Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Carton
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable + carton non séparable	META (1)	1	13/11/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Delphine JOSSET - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 06

Page 1/1

ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM7)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC  
UNE REPARTITION DE 2010S 8161

## CERTIFICAT DE COMPETENCES



**Certificat**  
 Attribué à  
**Monsieur Guillaume ROGEZ**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES			
	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	08/10/2022
<b>Electricité</b>	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2017	24/10/2022
<b>Gaz</b>	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	25/10/2017	24/10/2022
<b>Plomb sans mention</b>	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	08/10/2022
<b>Termites métropole</b>	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/10/2017	08/10/2022

Date : 25/10/2017

*Jacques MATHÉLON* - Directeur Général

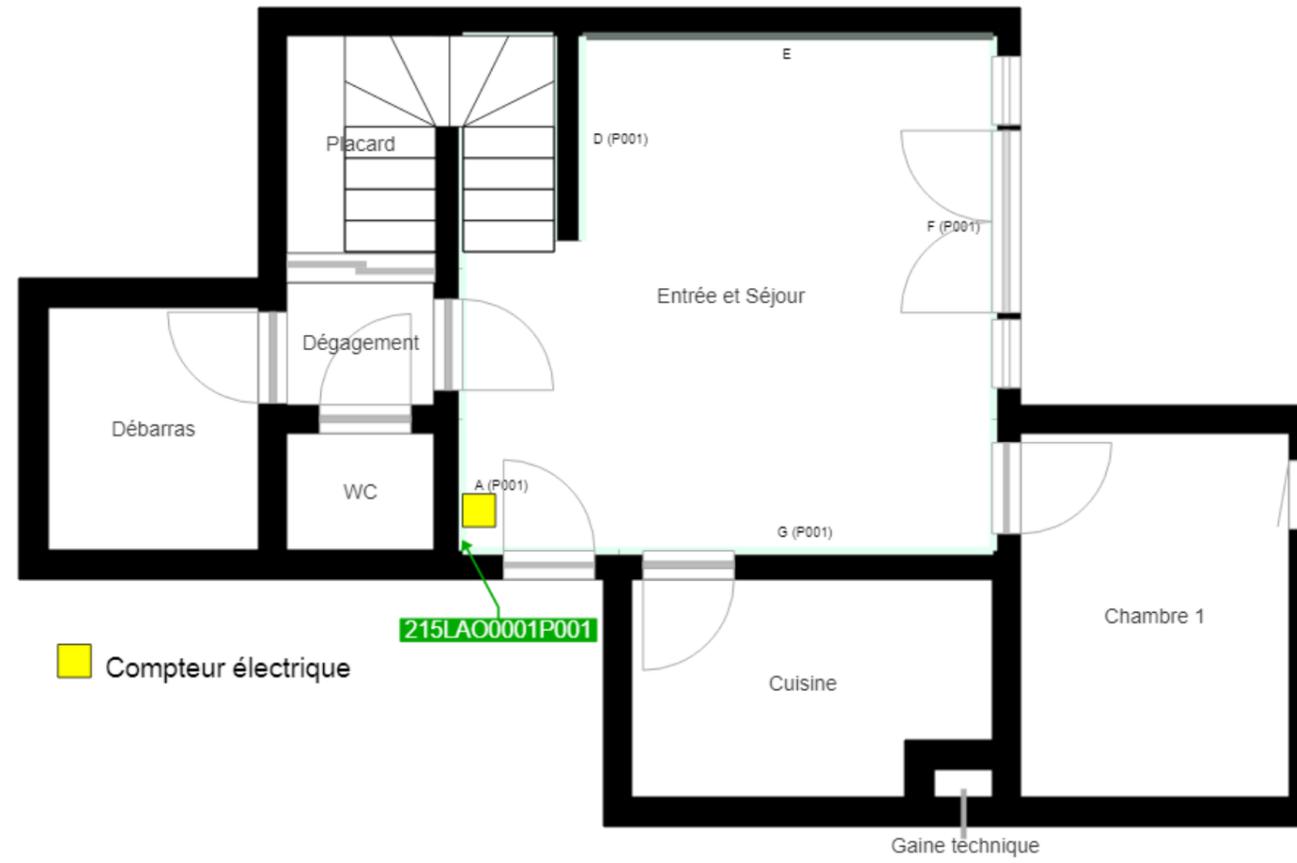
Numéro de certificat : 8073002

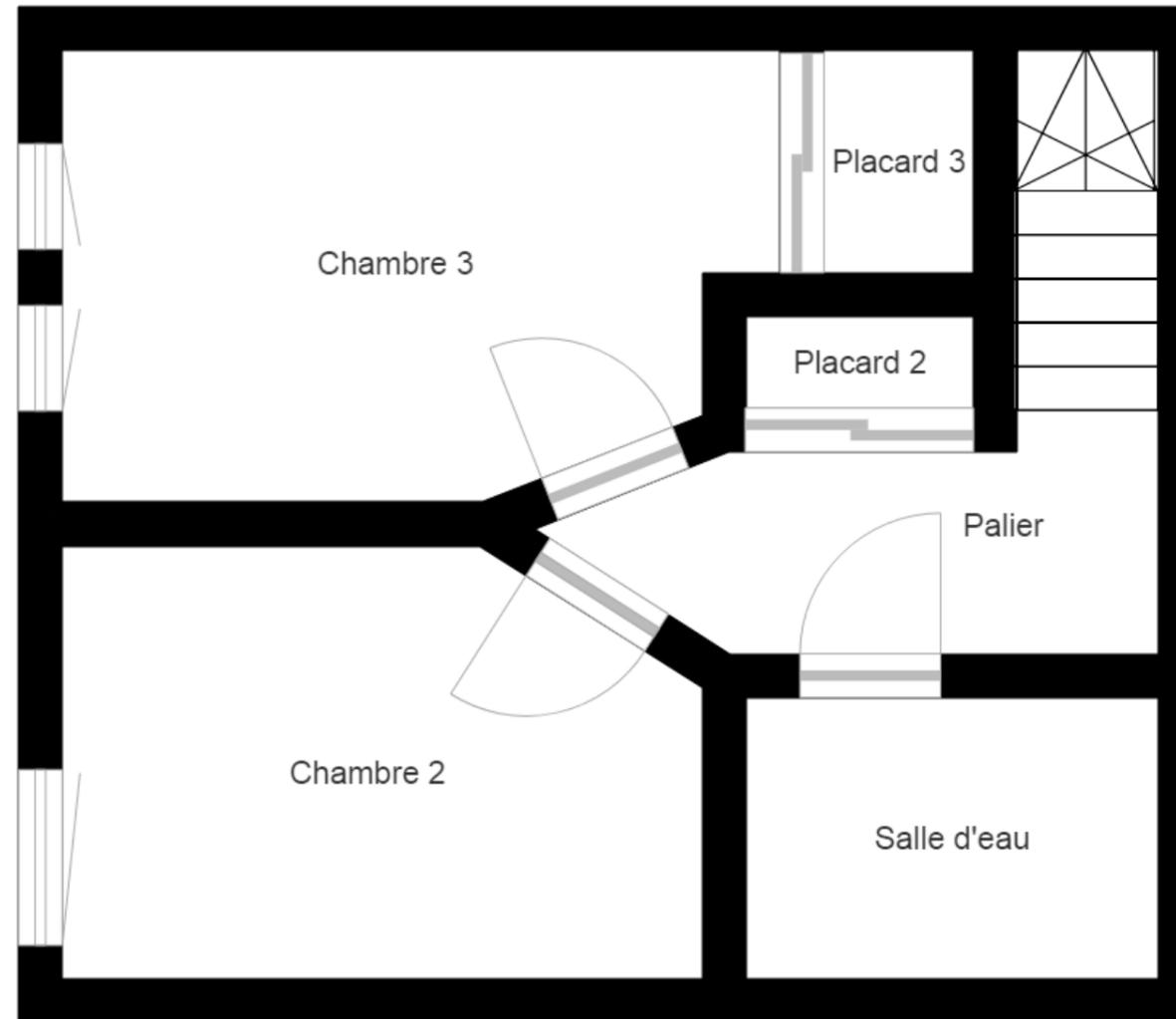


\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus  
 Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
 Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diag](http://www.bureauveritas.fr/certification-diag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
 60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Defense





Cloisons Plaques de plâtre
Murs Bois
Murs Brique
Murs périphériques / Plaques de plâtre
Murs carreaux de plâtre
Murs Béton / Enduit
Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
Torchis
Murs Amiantés
Murs Brique / Enduit
Murs Brique plâtrière
Murs Pierre

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- /// Sol amianté
- /// Plafond amianté
- /// Sol et Plafond amiantés